

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU VENDREDI 8 JANVIER 2016**

L'an deux mille seize, le huit janvier à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines.

ETAIENT PRESENTS

M. Olivier LEBRUN – Mme Pauline BILLAUDEL – Mme Béatrice BERTHOD –
Mme Jane-Marie HERMANN – M. Louis LE PIVAIN - Mme Christine CARON –
M. Jean-Michel ISSAKIDIS (adjoints) – Mme Marie DENAISON –
M. Daniel DER HAROUTIOUNIAN – Mme Camille FAULQUE - M. Jean BERNICOT –
M. Philippe GEVREY – Mme Laure COTTIN – M. Didier HOFFMANN -
Mme Paola PILICHIEWICZ - Mme Marie BRENIER – M. Daniel ROMAN -
M. Antoine BEIS - Mme Aurélie JUILLET – M. Roger LEVESQUE –
Mme Emmanuelle PELE - M. Julien BOUFFARTIGUE – Mme Sabine BESNARD –
M. Jean-Marie LEBRETON – Mme Fanny RUPH – Mme Danièle HARAN (conseillers
municipaux).

ABSENTS EXCUSES - PROCURATION

M. Roland de HEAULME	a donné pouvoir à	M. Philippe GEVREY
M. Vincent GUILLON	a donné pouvoir à	Mme Pauline BILLAUDEL
Mme Geneviève JOIE	a donné pouvoir à	Mme Béatrice BERTHOD
M. Jérôme JEANBART	a donné pouvoir à	M. Jean-Michel ISSAKIDIS
Mme Christine VALLETTE	a donné pouvoir à	M. Jean BERNICOT

ABSENTS

M. Pascal MOSSE
M. Antonin GRELE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. LEBRUN désigne Monsieur Philippe GEVREY comme secrétaire de séance.

.../...

M. LEBRUN : « Nous avons pour commencer cette séance, le débat d'orientations budgétaires de la ville pour l'exercice 2016. Ce débat est double, à la fois budgétaire sur le budget ville et assainissement. Généralement, nous avons un débat global parce que le budget d'assainissement dépend largement du budget ville et, notamment, des travaux d'assainissement que nous prévoyons en termes de voirie.

Je voulais faire un préambule avant de laisser la parole à Monsieur Issakidis, maire-adjoint aux finances.

Il se trouve que ce débat permet d'exposer des orientations comme son nom l'indique. Ce n'est pas un budget et ces orientations sont fondées sur des grands principes que nous souhaitons exposer, énoncer et, notamment, sur les questions d'impôts, de niveau des impôts, sur les questions de maîtrise ou même de réduction des dépenses, étant donné les réductions de recettes que nous subissons depuis un certain nombre de mois, voire même 2 ou 3 ans. Ces diminutions de dépenses se sont concrétisées, confirmées jusqu'à même une proposition de réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement. Cette DGF devait être réformée après avoir été diminuée du fait de la recherche de réductions des déficits publics. La réforme de cette DGF qui devait intervenir en 2016 et qui devait encore nous coûter 200 000 € en plus des réductions de DGF, a été reportée en 2017.

Nous pourrions nous dire que nous avons un an de répit, mais que nous ne savons pas bien à quelle sauce nous allons être mangés en 2017. De toute façon, nous savons que ce seront encore des incidences négatives sur cette DGF ; beaucoup de communes des Yvelines ont une baisse très forte de cette DGF.

Les orientations que nous vous proposons sont des orientations en termes d'évolution de dépenses, de fiscalité et puis également d'évolution en termes d'investissement puisque qui dit moins de dotations, moins de recettes, dit aussi une moindre capacité d'investir. Cela commence à être prouvé dans le sens où en un an, la baisse de l'investissement des collectivités a été de l'ordre de 12 % ce qui est absolument colossal quand nous savons que les collectivités investissent principalement dans le bâtiment et les travaux publics qui sont des secteurs qui commencent à souffrir de façon extrêmement forte cette année et encore plus les années suivantes.

Ce qui nous est demandé par les viroflaysiens est aussi de faire preuve d'inventivité, de réactivité et de pouvoir se dire de faire face à tout cela sans pour autant augmenter les impôts, ce qui veut dire forcément travailler sur les dépenses. Il s'agit donc de travailler sur les optimisations, les services proposés à la population. Nous avons des pistes de réflexion qui seront proposées aujourd'hui même par Monsieur Issakidis, que nous serons amenés à quantifier, valoriser et valider lors du vote du budget que nous ferons en février 2016.

Sur le dossier PLU que nous verrons tout à l'heure, je dois préciser que le dossier PLU était consultable et est consultable à partir de cette séance et de façon tout à fait précise tel que cela l'a été dit aux conseillers municipaux lundi dernier. »

1 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES VILLE – EXERCICE 2016

2 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2016

M. ISSAKIDIS : « Cette année 2016 confirmera la volatilité de l'environnement réglementaire et budgétaire de l'année dernière. Comme en 2015, il y aura beaucoup de dispositions du Projet de Loi de Finances qui ne sont pas documentées au jour d'aujourd'hui. C'est une habitude ; les décrets d'application sont publiés très tard dans l'année et des dispositions réglementaires ont été adoptées par le Parlement sans simulations financières préalables.

.../...

Un peu comme en 2015, nous ne savons pas où nous allons de ce point de vue, car dès lors qu'il y a des lois cadres, des dispositions générales dont nous n'avons pas précisément le contexte d'application et bien en 2016, nous avancerons un peu à tâtons.

Viens bien sûr se rajouter à tout cela, l'épisode le plus récent du mélodrame de l'histoire de la réforme territoriale qui saucissonne en tranches fines et redistribue les compétences des collectivités qui sont aujourd'hui partagées entre les villes, les départements, les EPCI, les métropoles etc..., collectivités entre lesquelles aujourd'hui, l'articulation de qui va faire quoi s'apparente à un jeu de bonneteau et dont personne ne peut dire assurément quelles seront demain les compétences propres et moyens de chacun.

Là encore, nous sommes devant un mur administratif, un mikado de dispositions enchevêtrées qui sont assez floues et souvent inachevées et qui s'empilent sans logique globale pour envoyer, enfin, une image un peu à la façon de l'humoriste Pierre Dac où tout semble être dans tout et réciproquement. Cela n'aide pas beaucoup pour poser des hypothèses budgétaires solides et durables.

A l'inverse de tout ce flou, ce qui est en revanche quasi-certain pour 2016, c'est que l'Etat a la même volonté que l'année dernière, de maintenir les collectivités territoriales dans une sorte de précarité budgétaire et je pense que c'est un moyen inventé par l'Etat pour exercer un pouvoir tutélaire à distance sur les politiques locales en serrant ou en relâchant le nœud coulant budgétaire autour de notre cou, au cas par cas, en fonction de l'alignement ou pas des collectivités sur la ligne politique.

Certains pensaient que le pouvoir central et l'Etat étaient un peu indécis et hésitant et en fait, pas du tout, c'est une posture délibérée d'évitement où on nous place un peu comme des enfants qui reçoivent ou pas leur argent de poche de la semaine lorsqu'ils ont bien travaillé à l'école ou lorsqu'ils ont été gentils avec les grands. C'est un peu l'idée que donne tout ce qui se prépare pour 2016 et, en parallèle, ce qu'a rappelé Monsieur le Maire en introduction, depuis 2015 et maintenant pour 2016, à savoir que la mécanique d'étranglement budgétaire était sélective et pour nous à Viroflay au moins jusqu'en 2017/2018 voire au-delà, cela va être vraisemblablement toujours plus de contraintes car les lois Duflot, les FPIC etc... nous allons les balayer tout à l'heure rapidement, mais vous en voyez déjà quelques échantillons, seront toujours plus de choses à payer, de moins en moins de ressources de l'Etat. En 2016, juste pour donner une information de pré-simulation car nous sommes loin d'avoir bouclé le budget, mais la DGF va tomber à moins de 12 % de notre budget en recettes, et de là, il faut enlever toutes les pénalités de différentes sortes que nous payons dans le sens inverse. Au bilan, nous nous retrouvons avec un Etat qui va être très peu contributif financièrement, mais qui, par contre, garde la main sur tout ce que nous faisons et ne nous laisse pas, en contrepartie de son désengagement budgétaire, des degrés de liberté d'action ce qui est quand même le minimum que nous pourrions espérer.

Dans tout cela ce qui pose le problème, c'est moins le budget en général, mais plutôt la généralisation rampante de pratiques jacobines où il y a une sorte de déni démocratique sous-jacent à ces pratiques.

En gros, les français qui se sont exprimés en 2014 lors des élections municipales, ont fait des choix politiques clairs, mais comme cela n'était pas en ligne avec les attentes du pouvoir central, nous avons vraiment l'impression qu'en retour punitif, nous payons l'addition de l'abandon budgétaire « en rase campagne » des collectivités territoriales. C'est un peu une confiscation des élus locaux de la liberté budgétaire pour nous permettre de réaliser nos engagements politiques de 2014.

.../...

C'est vraiment l'impression générale que dégagent les grandes lignes de la Loi de Finances et toutes les dispositions satellitaires qui, au fur et à mesure que nous les découvrons, manifestement ne vont pas toujours dans le bon sens en ce qui nous concerne. Nous avons ici quelques illustrations tout à fait parlantes : je vous invite à regarder en bas du tableau (deux flèches rouges) : vous avez 76.6 % qui représentent la part de l'Etat dans la dette de la France et en-dessous 8.8 % qui représente la part de la dette des collectivités locales dans la dette de la France.

Nous pourrions nous attendre, rien qu'à la lecture des chiffres, que l'effort soit un petit peu plus équitable en termes de partage entre les collectivités territoriales au sens large et l'Etat, ce qui est loin d'être le cas. Nous voyons bien que c'est inversement proportionnel au poids de la dette, car les chiffres parlent d'eux-mêmes et, finalement, je suis un peu un des derniers des mohicans pour qui les promesses électorales, à mes yeux, engagent ceux qui les prennent et pas du tout ceux qui les entendent. A mes yeux, tout autre forme de posture vis-à-vis du peuple français n'est que cynisme et mépris ce dont je pense l'Etat ferait bien de se rappeler. Sur le chemin où nous sommes, une chose saute aux yeux : tout l'effort budgétaire consenti par la France en regard des critères de convergence de Maastricht et du reste, les fameux 3 %, pèsent sur les collectivités territoriales. C'est-à-dire que l'Etat non seulement est dans un affichage d'économies fictives, dans le sens où ce qui est présenté dans la presse, mais aussi en regard d'une évolution tendancielle. Je vous invite à regarder sur internet et vous trouverez exactement ces termes-là. En gros, cela veut dire pour retranscrire un peu ce qui se passe dans un autre domaine : comme si vous aviez un livret A pour lequel on vous disait que si le taux était à 20 %, vous gagneriez énormément d'argent ; sauf qu'il est à 0.5 % et donc vous n'avez rien du tout mais vous auriez pu gagner beaucoup plus !

C'est un peu la même logique qui préside aux choses, c'est-à-dire que l'Etat présente un soi-disant effort budgétaire alors qu'en réalité, lorsque nous regardons au détail, vous constaterez que l'essentiel de l'économie apparente de l'Etat en fait pèse sur les collectivités territoriales, c'est-à-dire les villes, les départements, les régions et les EPCI au sens large.

Sur ce chemin, les élus locaux que nous sommes ne seront bientôt plus que des techniciens en charge d'appliquer, à leurs frais, les décisions du pouvoir central en place.

Alors, je pose la question devant les viroflaysiens du sens démocratique de l'exercice d'un mandat local dans ces conditions : devons-nous aller vers une compromission complice avec le pouvoir parisien du moment ou devons-nous aller vers une résistance face à une dérive monarchique constitutionnelle de la 5^{ème} République ? C'est un peu ça qui se passe aujourd'hui et je pense qu'au sommet de l'Etat, il est irresponsable de jouer avec des allumettes près des bouteilles de gaz, comme cela est fait, puis, de venir clamer des discours moralistes à l'assemblée nationale appelant à stopper la progression du premier parti de France, alors que l'on a soi-même mis le feu partout.

Si nous revenons à l'ordre du jour, budgétairement pour 2016, nous nous retrouvons sans d'éléments solides de perspectives, pas d'autonomie d'action malgré une réduction constante des concours financiers de l'Etat, sans clarté ou plan d'ensemble d'une vision pour la France de demain, ce qui interdit de planifier solidement le futur.

Les collectivités sont enfermées aujourd'hui entre les 4 murs de la promenade d'une cour de prison où l'on peut évoluer sans pouvoir sortir des 4 murs.

Finalement, nous nous retrouvons à être réduits à imaginer au jour le jour des stratégies d'agilité organisationnelle et budgétaire pour parer au plus urgent.

.../...

Nous l'avons fait en 2015, nous le referons en 2016, mais nous ne pouvons pas nous limiter à optimiser le fonctionnement des services et des processus internes uniquement pour dés-allouer d'année en année et sous contraintes, des ressources avec pour seul objectif d'atteindre une survie budgétaire dont le niveau est au plus bas. C'est nécessaire et nous le faisons mais politiquement cela est assez faible. Nous ne devons pas nous en tenir à cela ; les viroflaysiens attendent plus que cela et ils ont raison.

C'est pourtant vers ce choix par défaut que l'Etat nous pousse insidieusement ; nous l'avons compris, mais je pense que nous ne devons pas l'accepter comme une fatalité, sans réagir.

Aussi, en 2016, nous devons poursuivre malgré les difficultés la réalisation de notre programme 2014.

On nous maintient dans une précarité budgétaire ? Eh bien il faut que nous en tirions parti.

Dans toute incertitude il y a une opportunité, car un monde sans incertitude est un monde figé, régi par des rapports de force en tension et où rien ne bouge.

L'incertitude est donc une chance pour nous les moins forts, dans cette épreuve de survie démocratique qui est le véritable enjeu caché derrière la strangulation budgétaire des collectivités territoriales.

Nous y arriverons encore en 2016, car dans un contexte d'incertitude, notre force est une dialectique des volontés libres. Ce qui est face à nous est de l'ordre de la complexité plus que du compliqué. Nous devons trouver des solutions et nous allons en trouver.

Plus qu'un risque, l'incertitude budgétaire nous ouvre un espace d'innovation et nous devons donc en profiter.

L'innovation est un espace fait pour nous. C'est là que la rapidité et la dynamique du mouvement prennent l'avantage sur l'inertie et la pesanteur massive de ceux qui tentent, au sommet de l'Etat, de nous écraser de leur poids mais qui sont lents à bouger.

Faisons donc de l'innovation un avantage pour nous.

L'innovation est un espace pour les athlètes, vers lequel nous devons aller, et où, dans le mouvement, en ayant toujours un coup d'avance, nous resterons toujours libres de décider par nous-mêmes, pour nous-mêmes.

Ce qui est proposé pour 2016 : continuer de dérouler notre planification programmatique de 2014, car notre stratégie est polarisée par une vision supérieure : celle de construire le Viroflay de demain. C'est à cette vision que les viroflaysiens ont adhéré de façon affective et rationnelle au travers du projet politique qu'ils ont choisi.

Notre devoir est de refuser la fatalité de l'impuissance comme réponse à la force de l'impondérable. Pour les élus que nous sommes et encore plus face aux obstacles que l'on dresse devant nous, la vision politique que nous défendons doit être élevée au rang de devoir, celui de poursuivre nos objectifs.

Sur ces chemins de l'innovation, notre philosophie commune et notre ADN républicain seront nos glissières de sécurité. Elles nous permettront d'avancer vite en nous préservant de la sortie de route alors même que, vous l'aurez compris, face à l'inconnu devant nous, nous serons encore en 2016, souvent dans une stratégie du chemin faisant.

Il ne faut pas refuser l'exigence de l'innovation créatrice, car elle est pour nous une des seules voies possibles pour 2016.

Si nous restions à faire ce que nous faisons sans chercher en permanence à nous déplacer là où nous avons des champs d'actions, nous nous retrouverions comme certaines villes qui, soit arrêtent d'investir, soit augmentent considérablement les impôts, soit les deux, et, finalement, tombent dans le piège tendu qui est celui de la mise sous tutelle, sous contrainte, et qui finalement leur laisse un champ d'action extrêmement restreint qui n'est pas du tout à la hauteur de l'expression démocratique des habitants qui ont fait confiance aux équipes en place.

.../...

Pour nous, se défilier devant l'enjeu serait coupable. Et tôt ou tard, nous en payerions le prix collectif : celui de la montée inexorable et de la propagation du risque brun au cœur même de la République que l'on voit déjà poindre.

Rappelons-le-nous, en mars 2014, nous comptions sur les viroflaysiens, maintenant ils comptent sur nous. Pour 2016, nous serons au rendez-vous programmatique et budgétaire ; malgré les difficultés, nous avons les capacités de déplacer les choses, de bouger les lignes, d'être innovants et d'être encore là en 2016, en 2017 et au-delà avec des projets j'espère, sauf si on finissait par nous étrangler et nous étouffer ce dont je doute. Nous réussirons à faire notre programme. »

M. LEBRUN : « Je rappelle simplement, avant de laisser la parole aux uns et aux autres pour d'éventuelles idées, que l'essentiel dans un exercice budgétaire est de pouvoir maintenir un autofinancement qui soit suffisant pour pouvoir continuer à développer la ville. Sans autofinancement, pas d'investissements ce qui veut dire une ville qui stagne et qui meurt. Si nous nous disons que nous voulons investir encore plus, il va falloir emprunter, ce que nous ne pouvons pas faire sans autofinancement. Donc clairement, l'objectif de maintien d'un autofinancement budgétaire et réel, c'est-à-dire réalisé une fois que l'exercice est passé, que toutes les dépenses et recettes ont été encaissées, à un niveau suffisant, est un objectif que nous devons avoir en tête de façon très forte. Que se passe-t-il lorsque nous avons des recettes extérieures qui chutent de la sorte, des dépenses qui augmentent de telle façon ? Nous ne pouvons pas jouer sur les recettes, sauf sur les impôts, mais nous ne voulons pas les augmenter, et donc il faut pouvoir jouer sur les dépenses. C'est la seule solution, sinon nous dégradons l'autofinancement et c'est ce que nous avons fait un peu les années précédentes puisque nous sommes passés d'environ 2 millions, sur les bonnes années budgétaires, à 1 millions 4 l'année dernière, et nous allons essayer de l'augmenter un peu, sauf qu'en réel, il était un peu supérieur, ce que l'on nous a fait remarquer. Cela était plutôt une bonne chose, car lorsque nous faisons un budget, nous nous disons que nous allons essayer de prévoir les dépenses et les recettes, mais la prudence veut que lorsque nous dépensons, nous essayons de dépenser moins que ce que nous avons prévu et d'optimiser les recettes : n'importe quel société ou ménage essaie de faire cela. Il est donc évident que nous avons un décalage entre l'autofinancement budgétaire et le réel et je précise ce point, car il suscite des débats au sein du conseil municipal. Progressivement, nous essayons d'ajuster de plus en plus les dépenses budgétaires aux dépenses réelles. Progressivement, l'écart qui existait va être de plus en plus réduit, sachant que dans le budget et je tiens à le préciser, la masse salariale de la ville, charges comprises, est de l'ordre de 11 millions d'€ sur 20 ou 21 millions d'€. Les 11 millions d'€ sont budgétés selon la grille des effectifs. Dans les effectifs, lorsque nous avons des personnes qui sont absentes (congés maternité, arrêts maladie longs...), nous sommes amenés à ne pas remplacer les personnes et c'est de cette façon-là que nous faisons des économies. C'est aussi pour cela que l'autofinancement réel est différent du budgétaire. Mais, si nous descendons l'autofinancement budgétaire et qu'en même temps nous avons un budget le plus serré possible, l'autofinancement réel se trouverait peu éloigné du budgétaire. Le pivot de tout cela est l'autofinancement, il faut le savoir ou alors nous nous disons que nous n'investissons plus du tout, sauf en empruntant. Comme en plus, jusqu'à présent, les recettes complémentaires pour l'investissement étaient aussi des subventions majoritairement publiques, vous avez bien compris que dans le contexte qu'a exposé Monsieur Issakidis, ces subventions publiques, qu'elles soient de l'Etat, de la Région, du Département, vont être de plus en plus réduites. Comprenez bien la situation dans laquelle nous nous trouvons, avec une baisse aussi forte des dotations, et aussi imputée sur les collectivités locales.

.../...

C'est donc le contexte général et nous prévoyons dans le budget de faire un certain nombre d'économies, en termes de gestion et en termes d'efficacité : nous devons travailler sur le contrôle des achats, travail qui a déjà commencé et qui va permettre dans les 7 années de dégager des résultats ; sur le contrôle des subventions que nous allouons avec une meilleure optimisation des subventions ; sur la masse salariale. Il faut bien comprendre ce que cela veut dire de travailler sur la masse salariale : déjà, le point d'indice est gelé depuis plusieurs années et donc l'évolution salariale, à effectif constant, est uniquement du fait du GVT, Glissement-Vieillesse-Technicité (ancienneté, qualification etc...). Si nous voulons travailler sur la masse salariale et faire en sorte de la diminuer, cela veut forcément dire que nous allons supprimer des postes ce qui veut dire que nous allons proposer moins d'emplois. Je ne vous fais pas de dessin : si nous diminuons l'investissement, c'est également proposer moins d'emplois pour les personnes ou les entreprises qui réalisent ces investissements.

Nous avons donc une spirale qui a été évoquée par Monsieur Issakidis dans laquelle nous nous enfonçons progressivement. D'ailleurs, je me souviens qu'il y a quelques temps, nos amis de Solidaires A Viroflay, nous disaient qu'en période de crise, il valait mieux investir et y aller. Oui, mais investir avec quoi ? Et si notre autofinancement se casse la figure, nous ne pouvons même plus emprunter.

C'est le contexte général et, forcément, il nous reste un mois pour affiner le budget et vous proposer quelque chose qui répondra au précepte : autofinancement suffisant pour continuer à investir et sans augmentation significative de l'endettement, avec comme principe de ne pas faire subir aux viroflaysiens une augmentation d'impôts du fait de la Ville importante, voire même ne pas les augmenter, ce que nous faisons depuis 5 ans et ce que nous allons essayer de maintenir une 6^e année.

Tous les maires que je vois me disent que 2016 est un budget extrêmement compliqué et que 2017 représente le mur. Dans les départements, c'est la même chose. Et beaucoup de collectivités vont se retrouver en vraies difficultés financières en 2016. »

M. BOUFFARTIGUE : « Pour ne pas nous embarquer dans des discussions à n'en plus finir, je vais me contenter de lire ce que j'avais écrit, sachant que cela reflète assez bien le discours qui a été tenu, même si nous ne sommes jamais à l'abri de surprises.

Tous autour de cette table, nous sommes les garants de l'intérêt général et nous sommes tous responsables de la qualité du débat public qui a lieu en cette enceinte. Ce n'est pas la moindre de nos responsabilités, car un débat public de qualité doit permettre à chacun d'exprimer ses idées et ses convictions et d'afficher ses différences. Cela peut passer de temps en temps par un peu de mauvaise foi quand nous soutenons une argumentation, ce que nous pouvons admettre, mais un débat public de qualité exige quand-même que chaque interlocuteur ait conscience des mots qu'il emploie et, s'il fait des comparaisons, du sens qu'elles peuvent avoir.

Nous en sommes à comparer la situation budgétaire de Viroflay à la paysannerie au Moyen-Age. Bracelet électronique, prédatons de l'Etat ; on veut que le débat budgétaire à Viroflay ressemble à un vieux tract de Nicolas Miguet ! Non ! Parce que notre groupe peut faire exactement la même chose et nous pouvons aller dans le même sens et je peux aussi utiliser des métaphores totalement malheureuses et déplacées et je pourrais dire que si les communes ont pu dépenser ainsi sans s'endetter, c'est parce qu'elles ont été des enfants pourris-gâtés, gavées comme des oies par les dotations de l'Etat.

Parce que le débat public vaut mieux que cela et parce que chacun individuellement nous valons mieux que cela.

.../...

Que l'on nous demande des efforts, c'est certain ; que ces efforts soient importants, brusques, nous le reconnaissons. Par contre, le fait que l'on nous demande de faire des efforts dans le cadre d'un effort collectif, que cette idée soit légitime, nous le reconnaissons également. Après, nous pouvons discuter des heures, toute la soirée si nous voulons, sur le pourcentage exact où l'on passe du légitime à l'injuste, mais je ne crois pas que ce soit l'essentiel d'un débat d'orientations budgétaires comme celui de ce soir.

Pour finir avec les considérations nationales, qui, à une certaine époque dans cette enceinte, quand elles venaient de nous, étaient jugées comme totalement hors de sujet, je pense qu'il faut aussi comprendre une évolution dans la manière dont les acteurs publics financent d'autres acteurs, que ce soit d'autres acteurs publics, ou que ce soit aussi, par exemple, les associations. C'est clair que nous passons de plus en plus de dotations de fonctionnement à des dotations par projets ; le versement de l'argent public est désormais de plus en plus conditionné à certaines actions sur une période donnée, dans une enveloppe globale qui baisse. Je l'admets. C'est donc une évolution et comme toute évolution, elle pose question et notamment, par exemple, sur les acteurs associatifs et la pérennité de leurs emplois, mais si nous regardons la situation à Viroflay pour l'instant, nous ne nous en sortons pas si mal. Nous avons eu droit à une réduction de dépenses que nous pouvons appeler subvention, de 8 millions d'€ de la part de l'Etat sur le terrain qui va servir à construire l'EHPAD. Ce n'est pas de la même nature, j'en suis tout à fait d'accord, mais c'est une forme de financement qui a tendance à remplacer l'autre et je crois que c'est un mouvement qui n'est pas près de s'arrêter et qui ne concerne pas que l'Etat, mais à peu près tous les acteurs publics et je pense qu'il faut s'y préparer et s'y adapter, car ce n'est pas près de s'arrêter.

Pour revenir au budget de Viroflay proprement dit, si un effort particulier est demandé aux communes, c'est aussi parce qu'elles ont bénéficié les années précédentes et continuent de bénéficier, même si cela est noyé par un mouvement contraire, d'éléments favorables.

Je ne vais pas reprendre de chiffres, car il n'y en a pas eu ce soir et que nous pouvons faire des débats intéressants sans chiffres, mais je rappelle simplement que nous avons, sur les 5 ou 6 dernières années, augmenté de manière conséquente l'autofinancement et ce qui est une bonne chose dans l'absolu. Mais, si nous regardons de quelle façon nous y sommes arrivés, il y a eu une maîtrise des dépenses, ce que j'admets, et c'est une réalité à Viroflay, nous avons des bases d'impôts locaux qui sont revalorisées chaque année de façon non nulle (encore 1 % cette année), nous avons une population qui augmente doucement, mais elle augmente, des rénovations de bâtiments et ainsi, tout cela, fait augmenter notre base fiscale. Et puis, également nous avons, et c'est tant mieux, rééquilibré un certain nombre de rapports que nous pouvions avoir avec les entreprises, notamment nos entreprises délégataires. Je pense qu'à l'époque où je n'étais pas encore élu, il y a eu dans toutes les communes de France un passage de la régie à la délégation sans avoir, du côté des communes, le recul et la compétence, compétence équivalente aux entreprises avec qui nous traitions et le résultat a clairement été en défaveur des communes. Nous avons, à Viroflay, un rééquilibrage en cours, nous l'avons déjà fait sur le stationnement, sur le marché et nous l'espérons sur la piscine. Une fois que cela sera fait, il faut passer à une prochaine étape qui est pour nous la mutualisation. Cela s'est déjà amorcé à Versailles Grand Parc, cela frémisse et nous avons déjà voté des délibérations dans ce sens, mais nous pensons que nous pouvons aller beaucoup plus loin. D'ailleurs, ce n'est pas que nous pouvons, mais nous devons. Par une nécessité extérieure c'est clair, mais aussi parce qu'en tant qu'élus responsables, nous pouvons faire au moins aussi bien avec moins et cela est notre devoir de le faire. Alors, dans la période actuelle, il faut bien distinguer ce qui correspond au long terme et ce qui correspond au court terme. A court terme, il est vrai que nous avons une marche à passer et un cap difficile à franchir.

.../...

Comment pouvons-nous essayer de le passer dans les années qui viennent ? Nous avons augmenté notre autofinancement, nous avons des marges de manœuvre, nous sommes passés de 2.5 millions à 4.3 millions, nous allons peut-être perdre une grande partie de ce gain, mais certainement pas complètement. Nous avons à côté de cela des marges de manœuvre au niveau de l'emprunt qui doivent être utilisées sur des investissements spécifiques, ceux qui rapportent, c'est-à-dire ceux qui s'autofinancent même partiellement, et sur les équipements à très long terme. Et, à long terme, dans votre schéma, effectivement, c'est la case « réorganisation des systèmes » qu'il faut mettre en œuvre. Evidemment, ce n'est pas tant ici qu'à Versailles Grand Parc que cela va se jouer. Il y a là un vrai combat politique sur des questions où il peut y avoir de vrais clivages entre élus et pas forcément d'ailleurs dans une opposition gauche-droite. Nous avons le sentiment que, dans cette enceinte, par rapport à la situation actuelle, il y a un certain consensus. Peut-être pas jusqu'où il faudrait aller et je pense, par exemple, au PLU intercommunal, mais au moins au niveau de la direction dans laquelle il faut aller, c'est-à-dire plus de mutualisation au niveau de Versailles Grand Parc ou entre communes de Versailles Grand Parc. Et même si nous ne sommes pas d'accord sur le point d'arrivée, au moins si nous sommes d'accord sur le sens dans lequel nous allons, pour nous, tout progrès est bon à prendre ; alors s'il faut voter des vœux, afficher un soutien à des initiatives, nous le ferons publiquement. Je ne me fais pas d'illusions sur le poids de nous 3, élus de Solidaires à Viroflay à l'échelle de Versailles Grand Parc, mais nous agissons toujours avec la petite responsabilité qui est la nôtre. Et pour finir sur une note « un peu plus positive », l'Etat s'est désendetté à hauteur de 2 milliards et demi au trimestre dernier ; on peut y voir l'effet de l'alignement des planètes, le simple fait de la baisse du prix du pétrole ou un succès de la politique gouvernementale. Nous pouvons en débattre et ce n'est pas mon objet. Par contre, une chose est sûre, nous avons joué un petit rôle là-dedans par les efforts que nous avons déjà consentis et ceux qui nous sont encore demandés. En tout cas, ces 2 milliards et demi de dette en moins, nous, Solidaires à Viroflay, nous nous réjouissons de ne pas les laisser aux générations futures, par les efforts que nous consentons. »

Mme RUPH : « Je voulais remercier Monsieur Issakidis pour cette présentation effectivement sans chiffres et avec une approche plus globale qui était intéressante.

Sans revenir sur toutes les analyses, que nous ne partageons pas totalement, j'aimerais revenir sur des choses qui m'ont paru vraiment intéressantes notamment autour de l'innovation, du maintien de l'exercice de nos libertés, en tout cas à l'échelle locale, et j'imagine derrière potentiellement, individuelles ; ce sont vraiment des approches que nous partageons.

Nous partageons aussi l'aspect de crise et de baisse des budgets ; tout laisse à penser que cela ne risque pas de s'améliorer ni dans les années, ni dans les décades qui viennent et que ce sont des contraintes de plus en plus fortes qui ne cesseront de s'appliquer au niveau des communes et de chacun d'entre nous. Nous pouvons voir l'exemple de pays comme la Grèce mais aussi l'Espagne, le Portugal, à nouveau le Brésil etc... Par rapport à cela, j'ai envie de vous dire « chiche », « osons » et, là où nous vous suivons moins, c'est de voir le verre à moitié vide alors que je trouve que vous êtes beaucoup « plein » quand-même et je pense qu'à Viroflay nous avons beaucoup d'atouts, de qualités, de moyens par rapport à beaucoup d'autres villes en France, par rapport à d'autres pays, et l'idée est plutôt de se servir de tout cela pour rebondir, innover. J'ai donc envie de vous dire « osons » pour reprendre le titre du livre de Nicolas Hulot, que je vous conseille : « osons réinventer demain... » et je vous invite à aller au cinéma pour voir le documentaire du même nom ou à lire une revue qui s'appelle « oui demain » et, notamment, le numéro du printemps 2015 où il y a énormément d'exemples de collectivités locales qui ont totalement pris en main leur destin en étant, parfois, extrêmement innovantes et courageuses dans leurs choix et ce qu'elles ont fait.

.../...

De plus, c'est loin d'être des communes favorisées, mais au contraire, des communes qui se sont trouvées confrontées à un « cul de sac », à une situation dont vous parlez, sinistrées tant en termes financiers, budgétaires qu'en termes humains et de chômage ; nous pouvons prendre l'exemple de Grande Synthe dans la banlieue de Dunkerque et je pourrais vous en donner plein d'autres, mais voilà ce sont des gens qui, mis devant le mur, ont su trouver et innover.

J'ai vu plusieurs slides sur les économies d'énergie, la transition énergétique et cela est très certainement une piste à pousser, mais aussi tout ce qui touche à l'économie locale ; toutes les études et les projets qui ont été menés montrent que chaque franc, euro, investi dans le local rend 3 fois plus que le même investissement fait à l'extérieur que ce soit via une grande entreprise multinationale ou autre.

Donc, oui sur « osons », « innovons », oui sur « cela ne va pas aller en s'améliorant », mais nous pensons que cela peut être une opportunité de vraiment changer de modèle. Et puis, à notre modeste échelle locale de, pourquoi pas, essayer de réinventer autre chose et je crois qu'à Viroflay nous avons pas mal d'énergies, de gens impliqués, d'associations... Une des révolutions en cours, même si elle est encore peu visible et qui est appelée « énergie noire » qui représente l'énergie des citoyens et des gens ; maintenant c'est à nous aussi de la mettre en œuvre. »

M. LEBRUN : « C'est bien d'avoir un débat sans chiffres ; nous ne sommes ainsi pas coincés par le chiffre ce qui est plutôt une bonne chose dans la mesure où nous ne faisons pas là de « pré-budget » qui n'aurait pas de sens. Mais néanmoins, il va bien falloir que nous présentions un budget un jour.

Ce qui est intéressant dans ce débat, c'est que nous faisons des pas les uns vers les autres, en quelque sorte dans le sens où, effectivement, vous reconnaissez que les efforts sont brusques et importants ce que nous ne pouvons pas nier, que nous faisons des efforts budgétaires et de maîtrises des dépenses, ce qui est une évidence. Si nous n'avons pas augmenté les taux d'impôts en arrivant à maintenir un autofinancement à peu près correct, c'est que nous avons réussi à le faire et donc à travailler sur nos dépenses et c'est un point essentiel. Je dirais que la conjoncture difficile que nous connaissons là, et ne nous trompons pas sur mon discours de tout à l'heure ou sur celui de Monsieur Issakidis, doit nous permettre, justement, de faire preuve d'inventivité, de réactivité. C'est une excellente chose parce qu'il y a 6-7 ans, nous aurions peut-être continué à avoir un train de vie plus important ; maintenant, il faut peut-être se demander quels sont les besoins que nous devons satisfaire vis-à-vis de la population ? Quel est le plus important ? Et à côté de cela, quel est le plus superflus ? Je pense là que nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il y a des efforts à faire. Lorsque nous en parlons aux viroflaysiens, beaucoup sont d'accord pour dire qu'il faut réduire les dépenses de l'Etat, les dépenses publiques. Si nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut que nous fassions nous aussi des efforts, il faut que nous puissions aller les uns et les autres, vis-à-vis des viroflaysiens pour leur faire comprendre que les efforts, c'est aussi à soi-même de les faire et pas simplement son voisin. Si de cette façon nous nous disons que nous sommes prêts à faire davantage d'efforts pour abandonner telle chose ou réduire telle autre chose, et bien, nous pourrions réaliser les efforts collectivement et nous pourrions, en courbant le dos, laisser passer la tempête et garder notre capacité d'investir car l'investissement local est non délocalisable et il crée de l'emploi. C'est une spirale qui va plutôt dans le bon sens, mais nous devons faire des efforts sur notre fonctionnement.

.../...

Vous disiez que nous avons des marges de manœuvre et des richesses à Viroflay que nous pouvons essayer d'exploiter. Le problème est que la richesse est connue de ceux qui sont à l'extérieur ; enfin, en clair, on nous dit que les viroflaysiens sont riches, le niveau de revenu moyen est plus important que dans d'autres villes d'Ile-de-France, nationales ou même des Yvelines. Donc, en fait, tout nous pousse à augmenter les impôts parce que les viroflaysiens sont « sous-fiscalisés », n'ayons pas peur de le dire, par rapport à la moyenne régionale, départementale ou nationale dans la strate des villes de 10 à 20 000 habitants. C'est une évidence et il se passe la même chose au niveau du Département. Les Yvelinois sont « sous-fiscalisés », vous pourriez avoir des taux d'imposition plus importants parce que les habitants peuvent être amenés à le payer. Notre objectif n'est pas d'augmenter les impôts et c'est là que nous nous disons que nous nous privons d'une recette, car je peux vous dire que certaines communes ont commencé à réduire les abattements appliqués aux familles ce qui représente des sommes considérables. Pour Viroflay, les abattements facultatifs que nous avons instaurés, il y a des années, représentent 1 400 000 €. Ce sont des recettes dont nous nous privons mais c'est pour en faire bénéficier les familles sans qu'elles en soient réellement conscientes. Ce dont les familles ne sont pas conscientes non plus, nous l'avons calculé l'année dernière et nous l'avons dit à plusieurs reprises, c'est le fait que lorsqu'on place un enfant dans les activités périscolaires du lundi matin au vendredi soir, sur l'ensemble des activités périscolaires, plus le déjeuner du midi, pour les personnes qui ont les revenus les plus élevés, cela représente 72 € par semaine pour un enfant ! Cela représente 5 repas, 5 goûters et 31 heures d'activités. Nous pourrions nous dire que nous allons agir sur les tarifs et passer de 72 à 150 € et de toute façon au prix du repas, du goûter et de l'heure, les familles seront encore gagnantes, sauf que nous aurons augmenté les dépenses des familles de 70 €, ce qui serait effectivement une sorte d'impôt déguisé. Néanmoins, il ne faut pas s'interdire de travailler sur la question de la tarification car, nous le précisons ici, cela fait partie d'une politique d'ajustement du service et de l'offre aux besoins.

Sur la question de l'endettement de l'Etat, vous disiez Monsieur Bouffartigue, que le mois dernier nous nous sommes désendettés au niveau national d'environ 2 milliards. Sur 2 200 milliards vous allez me dire que c'est déjà pas mal, sauf qu'il ne faut pas oublier que l'endettement des collectivités locales fait partie des 2 milliards 200 millions d'€ de l'endettement national. Donc, si nous disons que l'Etat se désendette, mais de l'autre côté que les collectivités locales sont obligées de s'endetter pour financer leurs investissements, au final, cela ne résoudra rien du tout car l'endettement de la France va rester tel qu'il est, voire même augmenter encore. Je n'ai pas vraiment de solution à proposer sur le désendettement global de l'Etat si ce n'est le fait qu'en France nous ne dépensons pas sur l'organisation et l'administration française, mais ce sont les dépenses sociales qui coûtent le plus cher à la France. Là aussi, c'est une évidence par rapport aux autres pays de l'OCDE : c'est le social qui coûte le plus cher à la France. Notre système social est, je pense, à réformer. Ce n'est pas le meilleur moment pour le faire, mais c'est là-dessus que les dépenses sont les plus importantes.

Sur la question de la réorganisation des systèmes dont vous parliez et de la mutualisation, oui je pense, effectivement, qu'il y a des gros efforts à faire en matière de mutualisation, de réorganisation de nos propres services et de travail sur la mise en commun avec les autres villes de Versailles Grand Parc, mais aussi celles qui sont, pourquoi pas, en dehors de Versailles Grand Parc, car nous pouvons très bien faire de la coopération pluri-communale et non pas seulement intercommunale.

.../...

Nous avons commencé à faire ce travail-là qui est long car il y a des mentalités à changer ; des services existent pour l'instant et la mutualisation c'est aussi essayer d'optimiser notre personnel, faire en sorte d'avoir moins de personnel pour pouvoir remplir les mêmes tâches et c'est aussi pour cela que je suis convaincu que la mutualisation est une bonne chose.

J'ai demandé à François de Mazières d'être chargé, en tant que vice-président, de la mutualisation sur Versailles Grand Parc. Nous allons essayer à Viroflay d'être précurseurs ; j'ai une Directrice Générale des Services qui est aussi très branchée sur ce sujet, sur lequel nous allons essayer de travailler avec l'ensemble des maires et des Directeurs généraux de Versailles Grand Parc. C'est une véritable avancée, car nous avons quelqu'un qui va être chargé de cela avec les services. Cela va être long, car je vais devoir convaincre des Maires que si nous mutualisons des services de voirie, il va falloir se dire que nous n'aurons peut-être pas le bouchage d'un trou dans une rue qui sera fait dans les 48 heures, comme actuellement, avec une réactivité peut être moins importante, chose qu'il va falloir aussi faire comprendre à la population : cela coûte moins cher, mais nous ne serons pas forcément aussi réactifs. Nous allons essayer, mais cela ne sera pas toujours facile. Parce que la mutualisation est aussi une perte de pouvoir, de maîtrise, de contrôle du service rendu. Ou tout au moins une diminution, si ce n'est pas une perte totale. C'est cela qu'il faut voir et je suis très content d'entendre ce débat aujourd'hui, que nous avons plutôt des convergences sur les efforts à faire et sur les possibilités de le faire. Après, nous divergerons sur certaines méthodes et je pense que le budget n'est pas encore prêt d'être adopté à l'unanimité à Viroflay, mais nous essaierons de faire en sorte qu'il y ait plutôt des abstentions que des votes « contre ».

Mme RUPH : « Par rapport à la richesse, mon point n'était pas tant la richesse financière, même si de fait nous le sommes plutôt plus que la moyenne, mais aussi notre richesse environnementale avec un environnement préservé, avec un espace supérieur à la moyenne, notre richesse en termes de transports, richesse en termes d'éducation avec une population qui, globalement, est largement plus éduquée que la moyenne ce qui implique aussi de participer, d'adhérer aux débats d'idées et plus largement, nous sommes riches de nos associations. Et, je vais peut-être vous surprendre, mais nous sommes riches aussi de nos valeurs catholiques assez actives à Viroflay. J'ai été amenée à retourner à l'église où je n'étais pas allée depuis longtemps et ce qui m'a frappée, ce sont les phrases et les choses que j'ai pu entendre qui se rapprochent énormément de discours que nous pouvons entendre aujourd'hui dans des mouvements totalement différents, je dirais plutôt altermondialistes... Mais la remise au centre de l'humain, la frugalité, le faire fructifier, sans parler de monétaire, ses dons et ses richesses qui sont toutes celles que j'ai mentionnées avant et qui ne sont donc pas que pécuniaires. Voilà, j'avoue que j'ai été interpellée par beaucoup de points et donc je crois que, oui, nous pouvons trouver des convergences pour toutes ces raisons-là.

Par rapport à votre point de savoir comment mobiliser les Viroflaysiens, ne pas se dire que c'est au voisin de faire l'effort et pas à soi-même, je crois personnellement que si nous arrivons à montrer un projet, ce vers quoi nous allons et pourquoi il faut y aller, nous arrivons à faire bouger les gens. Ce n'est pas évident à définir et il est vrai que c'est souvent pas avec des chiffres, enfin il faut en passer par là, mais c'est plutôt technique et c'est à nous de le faire, en tout cas la façon dont on le traduit, dont on l'explique est importante. Je crois que nous pouvons être beaucoup plus pédagogues, motivants, enthousiasmants que nous le sommes aujourd'hui et en tout cas, je suis prête à essayer avec vous à l'être. Je crois que c'est à ce prix que nous arriverons à motiver les gens et à leur demander de faire des efforts, car je reste persuadée que quand les gens savent que c'est dans leur intérêt au bout du compte, celui de nos familles, de nos amis, nos proches, nous sommes prêts à le faire beaucoup plus loin parfois que ce que nous aurions pensé au départ. »

.../...

M. LEBRUN : « Quelque chose est paru par l'assemblée des Maires de France sur la question de la laïcité, le comportement des élus et la religion. J'ai donc compris qu'il ne fallait pas que j'exprime d'opinion religieuse en public car cela est maintenant interdit par l'Observateur de la Laïcité, par l'Association des Maires de France ! Rassurez-vous. En fait, je continuerai à faire ce que j'ai à faire sur le plan religieux.

Vous avez décliné certaines formes de richesses. La richesse culturelle ou en tout cas de niveau d'éducation de la population fait aussi que la population viroflaysienne comme Versailles par exemple, émet de fortes exigences qui ne sont pas faciles à servir. Quand nous cherchons des bénévoles, nous en trouvons de moins en moins et, là aussi, c'est un vrai problème. C'est parfois à double tranchant. »

M. ISSAKIDIS : « Je remercie les collègues qui sont intervenus sur ce débat budgétaire qui était intéressant en termes de contributions.

J'avais relu avant de venir une partie du débat préparatoire que nous avons eu l'année dernière sur le budget 2015. En fait, il y avait 3 mots : flexibilité, adaptabilité et concertation. Sans anticiper sur le futur CA 2015 qui va sortir, mais qui n'est pas encore prêt, ce que j'ai pu constater et c'est ce qui m'a inspiré, c'est que finalement les choses ont une capacité à bouger beaucoup plus vite que je ne l'imaginai. Je me suis donc dit « allons vers l'innovation ». Là, Monsieur Bouffartigue disait que, pendant quelques décennies, les collectivités étaient les enfants pourris gâtés de l'Etat, termes avec lesquels je ne suis pas d'accord, mais en même temps, quand l'Etat se permet de présenter un budget en déficit et nous non, nous pouvons en rediscuter de qui est gâté et qui l'est un peu moins.

Donc, nous avons la capacité et je reprends les propos de Madame Ruph qui a un ressenti, au rebond. Cette capacité est vivante. En 2015, j'avais repris cette phrase : « nous avons appris à marcher différemment, tout en continuant d'avancer. » C'est cela qui fonde l'espoir aujourd'hui sur 2016, nous allons pouvoir le faire, car il y a des intelligences dans les services, les gens connaissent le travail et ne sont pas fossilisés et focalisés sur des pratiques « d'avant » où les équations budgétaires n'étaient pas les mêmes. C'est le patrimoine interne qui autorise à penser que l'on peut raisonnablement aller vers de l'innovation et se sortir de ces difficultés qui sont devant nous.

Au-delà, la mutualisation : oui. Mais je rappelle que nous avons, en parallèle, la réforme territoriale. Et c'est un vrai problème de formalisme. C'est très « paperassé » ; nous avons échappé de justesse à des choses qui peut-être sont arrivées jusqu'à vos oreilles, comme le chef de file et toutes ces histoires sur lesquelles je ne m'appesantis pas, mais en gros, il s'agissait de dire aux collectivités de s'arranger entre elles, que l'Etat n'interviendrait pas là-dedans et fermerait les grandes portes... Il fallait que nous discussions entre nous, que nous montions des conventions, que nous désignons des chefs de file par sujet et tout cela à géométrie variable, car ce qui est valable pour un Département ne l'est pas forcément pour l'autre. Cela était terrible et nous y avons échappé de justesse ; là, je dois l'avouer, j'en avais parlé avec des élus du Parti Socialiste qui étaient scandalisés et qui ont réussi, fort heureusement, à faire tomber cette initiative un peu folle. Alors, la mutualisation, oui, mais je dis attention, d'abord parce que ce n'est pas du court terme, car quand nous voyons les difficultés à dégager ce qui est mutualisable en préservant les intérêts combinés de tout le monde, puis à passer à un formalisme conventionnel, cela va prendre du temps. Il faut y aller car c'est l'axe stratégique, je pense, mais entre-temps, il faut survivre et ce que je propose ici sont des choses beaucoup plus immédiates, des règles d'or comme la règle de chaque € d'impôt doit être utilisé dans l'année ; le budget des dépenses de fonctionnement est un budget indicatif maximum : des choses simples comme cela, aujourd'hui, doivent permettre de dépasser ces difficultés.

.../...

Quant au rôle de l'Etat, j'y reviens un instant. Je n'ai aucun problème pour payer beaucoup d'impôts, mais ce qui me désole est que je n'en vois pas le résultat. Je n'en vois pas le résultat pour nos jeunes avec le chômage galopant, pour les séniors qui se trouvent de plus en plus tôt sur la touche avec des gens qui ne trouvent plus de travail dès 45 ans, dans la décrépitude progresse et l'abandon du système hospitalier etc... Ce n'est pas l'endroit pour faire cet inventaire, mais j'ai le sentiment et je pense que je ne suis pas le seul, que nous faisons des efforts, nous payons, mais ce n'est pas pour la France parce que nous n'en voyons pas les résultats. Nous ne pouvons pas continuer comme cela durablement avec un Etat qui est une chape, un plafond de verre au-dessus des collectivités, qui dicte sa loi, qui n'offre aucune liberté d'action. Ce n'est pas au hasard que j'avais choisi la Taille et la Gabelle, car il y a un effet de fief comme cela qui n'est pas du tout de notre époque. Alors, nous ferons à notre niveau du mieux que nous pouvons et je crois beaucoup en tous ces domaines d'actions. C'est un des points sur lesquels nous pouvons poser la question : demain, quelles sont les missions d'une ville ? A-t-elle vocation à rester dans le périmètre qui était le sien jusqu'à présent ? Doit-elle changer ? Si oui, vers quoi ?

Concernant les investissements en co-production, cela me paraît être une voie tout à fait sérieuse, à poursuivre pour s'en sortir demain. Nous n'avons pas vocation, nous ne pouvons plus, on ne nous laisse plus le choix, de tout faire soi-même. Je pense à une époque qui n'est pas si lointaine où les villes avaient des serres municipales, et tout un ensemble de services botaniques ou autres, et c'était formidable. Mais quelle ville aujourd'hui, mis à part quelques-unes qui ont des patrimoines floraux exceptionnels, peuvent se permettre encore ce genre de choses ? Je crois qu'il n'y en a plus beaucoup.

Le développement durable, oui, moi j'y crois, car il y a un fléchage net vers ce genre de projets. Le peu d'argent qui est mis et je dis peu car je mets en regard la COP 21, c'est 800 millions d'€ ! Cela me semble très peu et quand on regarde le détail des dispositions, quand elles existent, nous nous rendons compte qu'un personnage arrive très souvent et qui est le Préfet, ce qui me dérange. Nous sommes clairement sous tutelle. Dès lors que le Préfet prend le rôle de ce qu'étaient avant les sénéchaux, cela ne me va pas. Qu'allons-nous dire aux Viroflaysiens ? Nous n'avons pas fait car le Préfet n'a pas voulu !... Il y a un problème d'institution, mais ce n'est pas le lieu pour en débattre.

Donc, oui pour tout ce qui est développement durable, si on nous en laisse la possibilité. Maintenant, si nous sommes bordés de partout, cela va être compliqué. »

M. LEBRUN : « Ceci étant et même si ce n'est pas l'endroit, sur la question des préfets, nous avons une évidence sur l'interventionnisme des préfets sur la question du logement et celle des PLU. Le curseur est positionné aussi par le préfet. Et si ce curseur n'est pas assez bien positionné par le maire, c'est le préfet qui le positionne à sa guise. La carence, dans le cadre du manquement aux objectifs des logements sociaux est décidée par le préfet. C'est lui qui fixe le coefficient d'augmentation des pénalités pour non réalisation de logements sociaux. Et de plus en plus, le préfet est là pour appliquer un certain nombre de choses qui vont s'imposer aux communes.

Sachant que ce qui est intéressant, quoique, c'est que si des communes sont en difficulté financière, c'est le préfet qui doit être amené à les gérer. Nous pourrions nous dire que cela est bien dans la mesure où cela lui permet de se rendre compte de ce que c'est. Sauf que la première chose que le préfet fait, c'est augmenter les impôts de 50 %. N'importe qui est capable de gérer en augmentant les impôts de 50 % ! C'est ce qui s'est passé dans une ville des Yvelines il n'y a pas si longtemps que ça, une ville qui ressemble un peu à Viroflay ! Les impôts, c'est le curseur le plus facile à bouger !

.../...

Sur la question des intercommunalités et de la mutualisation, on se rend compte qu'un certain nombre de maires d'intercommunalités, Versailles Grand Parc comme ailleurs, disent qu'ils ont bien envie de faire la balance entre ce qu'ils versent dans l'intercommunalité et ce qu'ils récupèrent. C'est complètement fou. Cela veut dire que l'on pense récupérer 1 € à chaque € versé ! Dans ce cas-là, il ne faut pas se mettre dans une intercommunalité car cela n'a pas de sens. Cela sert à quoi de se mettre ensemble ? Et ce discours se développe de plus en plus. Je me dis que je ne ferai jamais cette balance entre les deux, car ce n'est pas mon sens. Le sens est de travailler sur le collectif, l'intérêt général de la collectivité pour essayer de trouver les meilleures solutions possibles d'optimisation des services.

Cette baisse des dotations de l'Etat, je l'avais déjà annoncée sur les années précédentes, représente une baisse sur les différents niveaux administratifs de la France. Et, on en voit dès cette année les effets en termes d'effets en cascade. La diminution des dotations ou l'augmentation des péréquations sur les départements, font que le département va devoir prendre des mesures fortes de réduction des aides directes en termes de fonctionnement aux communes. Pour Viroflay, cela va se traduire, dès l'année 2016, par une disparition de subventions de l'ordre de 130 à 150 000 €. S'il faut les compenser, cela représente 1.5 point d'impôt à faire en plus, parce que le département ne pourra pas assumer les baisses très fortes des dotations globales de fonctionnement. C'est la cascade qui fait qu'au bout du compte ce sont les communes qui rament.

On nous prend des dotations ou on nous inflige des péréquations par centaines de milliers d'€ et je continue à recevoir dans le courrier des lettres du préfet me disant qu'il a l'honneur de me faire savoir que dans la répartition du fonds départemental d'insertion dont il a la charge, qu'il m'attribue par exemple la somme de 494 €. C'est-à-dire que le préfet s'amuse à faire tourner des modèles, des documents Excel dans tous les sens, à envoyer des courriers aux 262 maires des Yvelines, à avoir du personnel qui fait ça, pour m'attribuer 494 €. Quel est le sens de cela ? Il ferait mieux de supprimer cela, car au moins nous ferions des économies en termes de fonctionnement, car vraiment ce n'est plus la peine. Quand nous voyons tout ce qui disparaît d'un côté et ce que l'on nous donne de l'autre, cela n'a pas de sens.

C'est l'exemple de la façon dont les choses marchent actuellement et c'est le concret, car des choses comme cela, j'en reçois tous les jours. C'est quelque chose dont nous n'avons pas forcément conscience lorsque l'on est éloigné et je ne dis pas que les élus en minorité sont éloignés des réalités de terrain, mais quand nous voyons tout cela, nous pouvons nous dire qu'effectivement, il y a un vrai problème. »

Mme RUPH : « Pour vous rejoindre sur vos deux derniers points, il est vrai que maintenant le côté développement durable a beaucoup évolué ces dernières années et il est couplé justement avec une réflexion très poussée sur l'exercice de la démocratie et notamment la démocratie participative et locale et qui, au bout du compte, rejoint beaucoup de vos remarques, Monsieur le Maire, à ce sujet. Il me semble que nous avons passé un peu de temps, l'année dernière, en montrant comment 1 € justement était utilisé à 80 % dans les strates intermédiaires qui servaient à faire fonctionner l'ensemble des strates pour finalement ne redonner que 10 centimes dans le système. Je crois que cette approche est totalement partagée dans ces réflexions « développement durable » ou de conception de l'avenir. En tout cas, ces deux réflexions sont tout à fait conciliables et vont dans le même sens. »

M. BOUFFARTIGUE : « Juste une remarque : la complexité et la capacité de la France à créer des choses compliquées et inutiles est remarquable.

.../...

L'Etat est aussi remarquable là-dedans. Après, il faut aussi regarder chacun pour soi, car cela est vraiment culturel à notre pays et je pense que les grosses entreprises françaises, lorsque l'on va à l'étranger, sont aussi très vite très administratives, très technocratiques. Il suffit de louer un logement à un particulier en France pour savoir l'épaisseur du dossier que l'on nous demande. Je pense que cela est profondément dans notre culture et que pour l'Etat c'est encore plus démultiplié et chacun à une révolution à faire à son niveau.

Je voulais terminer en disant que je suis heureux d'apprendre qu'il y a un responsable de la mutualisation à Versailles Grand Parc, enfin, un élu en charge du dossier, et comme je l'ai devant moi, et connaissant quand-même un certain nombre de maires de Versailles Grand Parc, je voulais juste lui souhaiter bon courage. »

M. LEBRUN : « C'est gentil d'autant plus que j'étais volontaire.

Sur la complexité, il est vrai que certaines entreprises sont complexes à souhait et certaines qui émettent le souhait d'être plus simplifiées et qui essaient de travailler là-dessus. Elles sont plus réactives dans la capacité à faire évoluer leur système. Dans la complexité, j'évoque un sujet : les marchés publics. On essaie de faire des économies et c'est bien, mais on génère une dépense globale sur l'ensemble du pays qui est colossale. Lorsque nous mettons un marché à disposition, il va être regardé par 20 ou 30 entreprises qui vont toutes répondre et passer du temps sur le dossier, pour qu'au final nous en retenions une. Je pense que, là-dessus, des gros efforts seraient à faire sur la capacité de limiter le nombre d'entreprises à consulter. Mais là nous sommes toujours dans la grande angoisse de pouvoir attribuer des marchés favorisant telle ou telle entreprise. De toute façon, cela ne changera pas grand-chose au dispositif, mais au moins, je pense qu'il faut arrêter de faire travailler les entreprises pour rien. C'est un vrai vecteur d'amélioration de la performance de nos entreprises et de nous-mêmes aussi.

Un sujet va être travaillé par la Région : lorsqu'une association demande une subvention pour un projet particulier, elle va le demander à la Région, au Département etc... Il se trouve qu'un guichet unique va être créé par la Région, soit localisé au Département, soit à la Région pour que, lorsqu'une demande de subvention est faite, à laquelle pourrait contribuer le Département et la Région, le dossier ne soit instruit qu'à un seul endroit avec un seul dossier de présenté. Là aussi, cela contribue à simplifier les démarches, ce qui est une vraie avancée. Je pense qu'il faut aller beaucoup plus loin que ça et faire cela sur l'ensemble des collectivités. Il faut créer un service instructeur de subventions qui, en fonction des directives de telle ville, de tel département, de telle région, directives qui sont prises au niveau politique de chacun, puisse dire que le dossier est examiné de façon objective. Il y a de vrais efforts à faire et je suis content d'apprendre que cela commence à se faire au niveau de la région.

Evidemment, ce débat concerne l'assainissement, parallèle à celui-ci, puisqu'il dépend des investissements en termes de voirie avec un plan pluriannuel qui va être étalé un peu plus dans le temps que ce que nous avons prévu au départ. Un plan sur 5 ans, avec des rues à faire sur 5 ans qui vont peut-être être tirées sur 6 ans, sur 7 ans, car nous n'avons pas non plus une capacité d'investissement énorme.

Petite nouveauté cette année sur le fait que nous devons voter, alors qu'avant nous prenions acte que le DOB avait eu lieu. Maintenant, nous devons voter pour dire que nous approuvons les orientations budgétaires telles qu'elles ont été débattues. Le décret d'application n'est pas encore paru, mais dans les Yvelines, il nous est demandé de voter quand-même. Je vous propose donc un vote sur les orientations budgétaires Ville et Assainissement, en deux votes séparés. »

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 28 voix

Contre 3

APPROUVE les orientations budgétaires concernant le budget primitif de la ville pour 2016 telles que présentées ci-joint.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 28 voix

Abstention 3

APPROUVE les orientations budgétaires concernant le budget primitif d'assainissement pour 2016 telles que présentées ci-joint.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

3 - FIXATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2016

M. ISSAKIDIS : « Je rappellerai simplement que le réseau d'assainissement se finance au travers d'une redevance prélevée sur le m³ d'eau consommé et pour ce qui concerne l'année 2016 et ce budget annexe, qui est donc le budget d'assainissement, il est proposé de prélever 0.4465 € par m³ consommé pour équilibrer ce budget d'assainissement 2016. Cela représente une augmentation de 1 % par rapport à l'année précédente.

Juste une phrase rapide pour dire que ce budget est utilisé pour rénover l'assainissement. »

M. LEBRUN : « Sachant que je ne sais pas si le contexte est le même que les années précédentes, mais nous sommes plutôt vers une tendance à la diminution de la consommation au niveau de l'ensemble des habitants de Viroflay. Donc, évidemment, si nous avons une diminution de la consommation et une redevance qui baisse... Les égouts sont toujours là et ils ont besoin d'être rénovés et il faut donc le budget nécessaire pour les rénover. Nous nous retrouvons donc sur un événement assez intéressant : nous faisons des économies, mais derrière, il faut quand-même pouvoir générer les recettes nécessaires pour réaliser les investissements. »

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de porter le tarif de la redevance d'assainissement à 0.4465 € par m³ d'eau consommé.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

4 - VERSEMENT ANTICIPE DE LA SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA MAIRIE DE VIROFLAY – EXERCICE 2016

M. LEBRUN : « Vous savez que dans le budget de la Ville il existe une somme allouée à l'Amicale du Personnel et il vous est proposé, cette année, d'avoir un versement anticipé, car nous votons le budget un peu plus tard et qu'il y a des besoins en termes de financements de l'Amicale du Personnel pour les œuvres sociales du personnel principalement. L'Amicale m'a demandé, par écrit, de pouvoir anticiper un versement de 50 %, calculé sur l'exercice 2015, montant qui est connu puisque celui de 2016, pour l'instant, ne l'est pas encore puisque le budget n'est pas voté.

Je propose de faire ce versement anticipé pour lequel j'ai eu la demande que j'ai trouvée acceptable. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

AUTORISE le versement d'un acompte représentant 50 % du montant 2015 de la subvention à verser à l'Amicale du Personnel de la Mairie de Viroflay conformément au document annexé.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

5 - PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME – DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PROJET DE MODIFICATION AU PUBLIC

M. BERNICOT : « Il est proposé d'apporter au PLU quelques modifications qui visent à préciser, à clarifier certains points, voire à apporter quelques corrections à des erreurs matérielles dans le cadre d'une procédure de modification simplifiée.

.../...

La première modification porte sur l'article 1 – utilisation du sol de la zone UJ : en fait l'objet est de renforcer l'attractivité de la zone d'activités économiques La Pépinière en permettant le développement d'une offre d'hébergements hôteliers et de services à destination des salariés des groupes qui sont implantés sur cette zone.

La deuxième modification porte sur la règle du seuil minimal de logements qui déclenche l'obligation de pourcentage de logement social. Cette règle pêchait un peu par manque de précision et pouvait porter à contestation. La réécriture permettra d'indiquer clairement que cette obligation se déclenche à partir du 35^e logement.

Une autre modification vise à clarifier les notions d'alignement et de retrait sur le plan de zonage ; une définition de ces notions a été apportée dans le lexique du règlement du PLU.

Modification suivante : il s'agit de permettre d'exclure du calcul des retraits tous les dispositifs relatifs aux économies d'énergie, notamment l'isolation par l'extérieur afin de favoriser la performance énergétique des constructions existantes. Cela s'applique à l'ensemble des zones du PLU.

Un peu dans le même esprit, il est proposé de permettre d'agrandir les baies existantes, dans la limite de 20 % de leur surface, dans la zone pavillonnaire UG et ce dans le cadre d'une recherche d'économies d'énergie.

Enfin, un certain nombre de modifications vise à corriger des erreurs matérielles : erreur sur le plan de zonage rue Corby, reclassements de parcelles cadastrales rue Mermoz et rue Racine, rectification d'une adresse fautive de la mairie du Haras située au numéro 18 et non au numéro 16.

La procédure simplifiée s'articule autour de plusieurs étapes :

- la première a été l'approbation du PLU en avril 2013,
- la notification pour avis du projet de modification simplifiée aux personnes publiques associées,
- la publicité, la mise à disposition du public du projet de modification à l'hôtel de ville avec recueil des observations du public, consultation sur le site internet de la ville pendant au moins un mois,
- l'établissement d'un bilan de la mise à disposition exposé en conseil municipal et la délibération du conseil municipal sur ce bilan.

Ce projet de modification n'est pas soumis à enquête publique.

Il est donc proposé, aujourd'hui, au conseil municipal de prescrire la modification simplifiée du PLU sur ces bases. »

M. LEBRUN : « Modification que je qualifie de « plus importante sur la zone UJ », puisque les autres sont des rectifications ou des clarifications. Nous nous rendons compte en fait, lorsque nous avons fait un PLU, et c'était le cas avec le POS avec des choses qui posaient des difficultés d'interprétation, et celles que nous proposons de corriger là ; que ce sont des difficultés d'interprétation que nous avons depuis à peu près 2 ans, 2 ans et demi et que nous essayons de clarifier.

Le seuil des 35 logements, par exemple, nous ne savions pas si cela était au-dessus de 34 ou au-dessus de 35 qu'il fallait le faire. C'était donc un élément à clarifier, même si cela ne s'applique pas tous les jours.

Ce sont des modifications mineures et c'est pourquoi nous vous proposons une modification simplifiée. »

M. BOUFFARTIGUE : « Simplement une remarque sur l'éventuel projet en zone UJ. Déjà c'est bien qu'il y ait un projet, puisque j'imagine que c'est sur le terrain où il devait y avoir une déchetterie et il est bien que ce terrain ne reste plus sans avenir.

.../...

Le projet en lui-même : un hôtel c'est très bien ; des services de restauration vont certainement apporter une valorisation à la zone d'activités et donc, sur cet aspect-là, nous sommes tout à fait favorables. Simplement, nous voudrions que soit bien pris en compte l'impact que cela peut avoir sur certains restaurants du centre-ville qui, le midi, ont quelques clients qui viennent de la zone d'activités, même si cela est un peu loin. Je connais des personnes qui travaillent sur la zone d'activités et qui vont manger de temps en temps en centre-ville. Voilà, mesurer quel est cet impact : réel ou à la marge ? »

Mme RUPH : « Nous sommes favorables à ce qui est proposé et la première raison est que nous avons proposé dans nos différents programmes une offre hôtelière à Viroflay qui est vraiment un point souvent souligné comme manquant, ce qui évitera, là-aussi, des déplacements sur Chaville, Versailles, Vélizy, voire plus loin dans certains cas, pour que les nombreux gens de passage (Bongrain et autres) puissent dormir. Cela rejoint le petit point que nous avons abordé la dernière fois sur Autoli'b etc... car nous pensons, effectivement, développer les services de proximité pour ces entreprises ce qui favorisera, premièrement leur installation et deuxièmement le fait que les personnes de ces entreprises restent à Viroflay pour dormir, prendre leurs repas et autres...

Nous sommes également favorables à l'alignement afin de faciliter l'isolation par l'extérieur, car ce sont des choses qui sont encore assez peu faites, assez coûteuses, mais il est bien de laisser cette possibilité et, en tout cas, de la rendre intéressante et possible dans certains cas. »

M. LEBRUN : « Dans ce cas, ce n'est pas l'alignement qui est concerné mais le retrait. »

Mme HARAN : « Je rejoins ce que disait Monsieur Bouffartigue, car beaucoup de restaurants sur l'avenue bénéficient de tous les personnels qui viennent sur la zone artisanale. Il faut donc faire attention à ne pas créer des problèmes pour nos commerçants. »

M. LEBRUN : « Je vais vous répondre de suite. Il se trouve que les entreprises présentes sur la zone d'activités ont déjà toutes leur service de restauration. Donc, cela ne changera rien concrètement sur l'état existant. Néanmoins, il y a quand-même des salariés qui partent de ces entreprises, qui ne vont pas manger au self de l'entreprise, mais vont manger à l'extérieur. De ce côté-là, cela existe et cela continuera à exister. L'idée étant que nous avons peu d'entreprises sur Viroflay et il faut arriver à les conserver parce que si nous sommes amenés à remplacer toutes les entreprises par du logement, nous n'avons plus d'entreprises, donc plus de recettes, alors que ces recettes alimentent Versailles Grand Parc. L'idée est que, par solidarité avec Versailles Grand Parc, il faut faire en sorte de garder ces entreprises pour que leur implantation soit encore plus marquée et plus pérenne sur la ville.

Une des idées est de pouvoir dire : regroupons les services de restauration de ces entreprises dans un même lieu géré de façon collective et, ainsi, les espaces libérés dans les entreprises peuvent être convertis en espaces de bureaux permettant aux entreprises d'embaucher, de faire revenir des filiales et donc plus de salariés sur Viroflay. Il s'agit de les encren davantage et cela est un point extrêmement important dans ce cadre-là.

Après sur la dimension hôtelière, il s'agit, certainement, d'une résidence hôtelière ou, en tout cas, pour les salariés, les clients, les personnes en formation. Par exemple, Mettler Toledo souhaite faire plus de formations sur son site et donc faire venir des personnes de province, voire même de l'étranger. Ces personnes doivent pouvoir être logées 1, 2, 3 jours et si cela peut être sur place, c'est encore mieux.

.../...

Donc, c'est le genre de choses qu'il faut essayer de créer. Pour l'instant, le PLU ne l'autorisait pas complètement ou cela était un peu flou ; nous clarifions donc la situation en autorisant ce type de construction sur la zone d'activité et si, en plus, nous pouvons faire quelques autres types de locaux qui serviraient à d'autres personnes comme des artisans ou autres, nous n'allons pas nous en priver.

C'est un travail qui est fait de façon commune entre Versailles Grand Parc et Viroflay parce que nous avons chacun un terrain sur la même assiette qu'il faut donc essayer de mutualiser, sans pour autant diminuer la capacité de stationnement sur le secteur, question qui est une vraie préoccupation.

Après, il s'agit plus de modifications suite à des erreurs ou des clarifications. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'instaurer pour le parc de stationnement de la bibliothèque une tarification au quart d'heure conformément à la grille ci-jointe.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

6 - SAISINE POUR AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (C.C.S.P.L.) SUR LE MODE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE LA PISCINE MUNICIPALE DES BERTISETTES

M. BEIS : « Comme vous le savez certainement, une convention de délégation de service public, intitulée « contrat pour la gestion et l'exploitation de la piscine municipale de la commune de Viroflay », a été conclue le 22 juillet 2008 avec la société Carilis.

Lors de sa séance du 15 avril dernier, le conseil municipal a décidé de prolonger d'un an la convention de délégation de service public, jusqu'au 31 décembre 2016. Il reste donc encore un an. Parallèlement, la ville s'interroge sur la mise en œuvre pratique des scénarios s'ouvrant à elle sur la gestion et l'exploitation futures de la piscine. C'est donc dans ce cadre que la commission consultative des services publics locaux doit pouvoir donner son avis au conseil municipal afin que la ville opte pour le mode de gestion le plus approprié. C'est donc dans ce sens que vous êtes consultés. »

M. LEBRUN : « Il s'agit d'une procédure habituelle dans le cas d'une délégation. »

M. LEBRETON : « Lorsque nous avons voté la prolongation d'un an de la convention de délégation à la société Carilis, c'était pour permettre d'obtenir les résultats d'une étude sur les travaux à effectuer sur la piscine. Cette étude devait être finie depuis un certain temps ; pourriez-vous rapidement nous en donner le résultat ? »

.../...

M. LEBRUN : « Dans les grandes masses, la piscine nécessite d'y faire des travaux de façon assez conséquente. Pour ceux qui la fréquentent régulièrement, le revêtement des plages mis en place, il y a 15 ans, n'est pas approprié. En effet, il s'agit d'une structure métallique sur laquelle le revêtement est collé ; avec les variations de température, la structure bouge et le revêtement se décolle. Nous avons fait un essai, il y a 2 ans, d'un nouveau revêtement plus pertinent et c'est plutôt un revêtement de ce type qui devra être mis en place.

Des travaux sont à faire sur les centrales de traitement de l'air et de l'eau, puis un certain nombre de choses sur la question de l'accessibilité car nous devons revenir dessus ; les vestiaires sont à restructurer. Il s'agit donc d'un certain nombre de sujets, avec un programme relativement important, que nous allons essayer de cofinancer avec un délégataire, soit dans le cadre d'une pure délégation de service public, soit dans le cadre d'une société d'économie mixte, appelée SEMOP, à objet particulier. C'est pour cela que, dans la délibération, nous proposons soit une DSP, soit une SEMOP à étudier et à composer. Donc, nous sommes sur un budget qui dépasse les 3 millions d'€ à faire dans les années à venir, en termes de travaux à faire sur la piscine, pour la remettre complètement au goût du jour au niveau des normes. Il y a aussi la question d'acheminement des produits chimiques ; vous vous souvenez qu'il y avait eu un incident, il y a un an et demi, et là aussi, cela faisait partie d'un circuit qui n'était pas le plus approprié. Pour l'instant, nous avons essayé de compenser par rapport à cela et nous devons aussi retravailler complètement cette notion-là. A titre d'exemple, le circuit de traitement de l'eau : lorsque la piscine se réalimente en eau chaude du fait d'une baisse de la température, il s'agit du même circuit que l'eau chaude sanitaire : ce qui fait que lorsque l'on souhaite prendre une douche et que la piscine se ré-emplie, il n'y a plus de pression ou l'eau est froide. C'étaient des choses qui n'étaient pas forcément très bien étudiées, il y a 15 ou 16 ans, et qu'il faut refaire maintenant, malheureusement. Nous souhaitons relancer la piscine pour 15-20 ans avec ce budget à mettre en place.

Pour ces travaux-là, il faudra fermer la piscine pour une durée relativement longue, entre 2 et 18 mois. Pour l'instant, nous sommes sur ce schéma-là, mais il faut que nous discussions avec l'USMV, les écoles... Tous les utilisateurs vont être associés à cette question-là ; nous avons encore un an pour travailler sur la période de carence, sur qui va nous aider à faire ces travaux et le mode de gestion qui prendra la suite lorsque nous ré-ouvrirons. »

Mme HARAN : « Sur la gestion actuelle, est-ce à l'ordre du jour ou laissons-nous de côté ? Par exemple, pour les cartes d'abonnement ? »

M. LEBRUN : « Nous sommes, pour l'instant, en délégation de service public et cela est un point de détail. Cette délégation s'arrête à fin décembre 2016, sur le même fonctionnement qui existait jusqu'à présent. Lorsque nous allons relancer la procédure, évidemment, cela se fait avec un nouveau cahier des charges, tant sur le plan de l'investissement en travaux que sur le plan du fonctionnement. Le fonctionnement peut se traduire par une forme de tarification différente, à l'heure, comme cela se fait à Versailles. Nous pouvons envisager de nombreuses choses pour essayer d'améliorer les sujets difficilement améliorables dans le cadre d'un contrat qui existait déjà. »

Mme HARAN : « Car les cartes qui existaient l'année dernière et qui avaient encore des possibilités d'entrées, donc payées, ont été refusées et ne sont pas reportées sur l'année 2016, par exemple. Cela peut créer un gros problème d'argent pour certains. »

M. LEBRUN : « Il y avait avant une certaine forme de tolérance avec ce système de cartes par la société Carilis. Il était bien précisé que les cartes étaient valables un an.

.../...

Il se trouve que Carilis faisait preuve de tolérance et reportait les entrées sur la carte suivante. Carilis a été rachetée par une société, l'année dernière, et les ajustements liés à ce nouveau groupe semblent être plus compliqués à mettre en œuvre et le système est donc moins souple que ce qui se faisait avant.

Nous connaissions bien le dirigeant de Carilis, car nous l'avions pratiqué dans le cadre de la négociation du contrat et il se trouve qu'il a vendu à un groupe qui est très gros, très important, ce qui n'est pas forcément pour améliorer la relation commerciale. La piscine de Viroflay est toute petite dans ce grand groupe donc et cela tombe très bien que nous relançons un processus de choix d'un nouveau délégataire sous forme de SEMOP ou de DSP. Nous ne pouvons donc pas leur dire de faire les choses comme ils les faisaient avant, puisque c'était une forme de tolérance qu'ils avaient mise en place. Je comprends, car plusieurs personnes m'en ont parlé directement. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de saisir pour avis la Commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.), d'une part sur la possibilité d'avoir recours à une Délégation de Service Public, et d'autre part sur la possibilité de créer une Société d'Economie Mixte à Opération Unique (SEMOP) pour la gestion et l'exploitation de la piscine municipale des Bertisettes à Viroflay. **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

7 - CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES DE LA VILLE DE VIROFLAY

M. LEBRUN : « Nous avons parlé plusieurs fois, en conseil municipal, de questions d'accessibilité, de la commission et il se trouve que cette commission fonctionne. Je dirais qu'elle fonctionne beaucoup mieux, bien que nous puissions toujours faire mieux, depuis maintenant un an et demi. Il se trouve qu'elle n'a pas été créée en tant que telle lors du renouvellement du conseil municipal en mars 2014. Donc, en fait, pour faire en sorte que cette commission est une existence juridique précise, nous devons la créer officiellement. Cela ne change rien sur les membres qui en font partie, puisque c'est le maire qui arrête la liste des membres et j'arrêterai, dès lundi, la liste des membres telle qu'elle existe actuellement. Il n'y aura pas de changement dans la liste des membres et la commission continuera de travailler sous l'égide de son président, du référent « handicap » qui est Philippe Gevrey. Il s'agit donc simplement d'une rectification administrative de l'existence de cette commission. »

M. LEBRETON : « Sur le principe de la régularisation de la création de cette commission il n'y a pas de problème.

.../...

Ce qui est dommage, c'est que la délibération soit mal rédigée. En effet, la CCAPH, Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées n'existe plus depuis 2014. Elle s'appelle simplement Commission Communale d'Accessibilité. Alors, si cela n'était que dans le titre ce serait un détail, mais le problème est que, dans la délibération, c'est le cas également. Cela est étonnant que cette erreur soit passée inaperçue. Cela montre une certaine méconnaissance, légèreté, indifférence que sais-je, vis-à-vis des textes concernant l'accessibilité. La délibération semble être un copier-coller de celle de 2010 qui avait autorisé le maire à faire un arrêté pour nommer les membres. Cette seconde délibération a repris les textes de la première, en visant les lois de 2005 et 2009, mais cela s'arrête là et cela omet de citer les textes postérieurs et, en particulier, l'ordonnance 2014-10-90 du 26 septembre 2014 que vous n'avez pas visée.

Cette ordonnance est pourtant connue puisque c'est celle qui a reporté d'un an, donc au 27 septembre 2015, la date limite pour le dépôt des programmes Ad'Ap pour les ERP dont nous avons longuement parlé. Ce qui est important est que cette ordonnance a eu un impact sur les fonctions de la commission qu'elle a modifiées pour les élargir et les renforcer, mais également changer la composition des membres de cette commission qu'elle a élargie au-delà des conseillers municipaux et des représentants des associations de personnes handicapées. En effet, cette commission s'étend maintenant à toute personne que ce soit une femme qui se promène avec ses enfants ou une personne âgée avec une canne. Cela a donc été élargi et normalement, nous aurions dû, depuis fin 2014, changer pour élargir les membres de la commission.

Je ne vais pas vous lire le texte de l'ordonnance, mais je vous invite à lire un résumé qui figure sur le site du ministère qui est une page du site Web dont je ne citerais qu'un extrait du 7 octobre 2014, ce qui n'est pas nouveau, et qui résume un peu cette ordonnance : « afin d'institutionnaliser le caractère universaliste de l'accessibilité, la composition de ces commissions est ajustée. Outre la présence déjà prévue par la loi du 11 février 2005 de représentants de la commune et des associations de personnes handicapées (en insistant désormais sur la nécessaire représentation de tous les types de handicap notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique), cette commission doit accueillir des associations ou organismes représentant les personnes âgées, des représentants des acteurs économiques ainsi que des représentants d'autres usagers de la ville. Tirant les conséquences de cette composition élargie et de la diversité des acteurs intéressés par la question de l'accessibilité, cette commission est rebaptisée commission communale ou intercommunale pour l'accessibilité. Ces dispositions sont d'application immédiate ; elles sont entrées en vigueur le lendemain de la publication de l'ordonnance n° 2014-10-90 soit le 28 septembre 2014. »

Donc la composition actuelle qui est une reconduction du type de composition antérieur à 2014, n'est pas conforme aux textes actuels. Il faudrait donc profiter de cette délibération et de l'arrêté que vous allez prendre, suite à cette délibération, pour compléter la composition des membres de cette commission en nommant des représentants, par exemple de l'USMV ou des parents d'élèves... ce qui reste votre choix.

Comme nous parlons d'accessibilité, je reviens sur ce que j'avais déjà dit lors des deux précédents conseils municipaux. Sur l'exemple de la gare rive gauche, j'avais signalé que la sente du Grand Chalet qui longe les voies ferrées n'est pas accessible aux fauteuils roulants puisqu'il y a une chicane qui ne permet pas de tourner facilement avec un fauteuil roulant. Nous en avons parlé et vous aviez dit que vous alliez contacter la SNCF ; Monsieur Gevrey m'a confirmé que cela avait été fait et nous constatons que le mur a été reconstruit à l'identique au niveau de la position ; la chicane existe donc toujours et si nous voulons rendre cette sente accessible, il va falloir casser ce qui vient d'être reconstruit, ce qui va occasionner des dépenses supplémentaires.

.../...

C'est un exemple de l'importance de consulter la commission pour l'accessibilité qui est faite pour être consultée. Si cela avait été fait en amont, nous aurions pu éviter ce genre de problèmes. »

M. LEBRUN : « Je vous remercie tout d'abord pour les points indiqués. Nous pouvons nous dire que la commission va continuer d'exister... Quel est l'intitulé exact de cette commission ? Je vois la délibération d'une autre ville, votée en 2015, donc après l'ordonnance et qui dit « création de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées » ce qui est le même nom que celle que nous sommes en train de créer là... cette délibération contient le cachet de la sous-préfecture qui a validé par son contrôle de légalité !

Alors, je vais vous donner l'exemple d'une ordonnance qui en annule une autre. Vous souvenez-vous de la procédure dans le cadre de la ZAC pour l'étude d'impact ? Nous avons demandé à quelqu'un de travailler sur la question du stationnement (0.5 places de stationnement dans un rayon de 150 mètres...). Cette personne nous avait dit qu'il existait une loi, parue depuis le PLU, et qui va exactement dans le sens du PLU et qui définit que le rayon n'est pas de 150, mais 500 mètres où nous pouvons avoir 0.5 places de stationnement par logement pour les logements sociaux et 1 place pour les autres types de logements. Nous avons fait cette concertation, les réunions et l'exposé a été fait en juin dernier et la loi était sortie en 2014. Il se trouve que cette loi, sortie en 2014, a été abrogée en septembre 2015.

Il faut donc que nous nous méfions et que nous regardions cette question ; nous allons donc prendre un petit délai pour regarder cela de façon plus précise mais il faut se méfier, car nous sommes en phase d'une forme d'instabilité juridique. Néanmoins, vous l'avez regardé et si cela avait été abrogé cela se saurait...

Pouvons-nous donc proposer de voter en février prochain, lors du prochain conseil municipal ? Nous aurons ainsi une délibération carrée. J'assume l'erreur qui a été faite par les services, mais je tiens à souligner juste un petit détail : je ne sais pas si c'est une observation que vous avez faite dans les deux derniers jours, mais la commission de mardi dernier qui a examiné cette délibération aurait dû vous servir à la communiquer. Ces commissions permettent, éventuellement, de faire des amendements aux délibérations afin que ces délibérations puissent quand-même passer au conseil municipal. Je rappelle simplement ce mode de fonctionnement ; je ne vous reproche pas de ne pas l'avoir fait en commission, mais je vous rappelle le principe de ces dernières qui permettent d'amender la délibération envoyée à tous les conseillers municipaux pour pouvoir quand-même la voter. Là, dans le cas présent, à priori, cela ne porte pas à conséquence, mais si cela était le cas, ce serait plus grave.

Je propose donc de reporter cette délibération au conseil municipal de février. »

M. LEBRETON : « Je ne fais pas partie de cette commission. Je l'ai néanmoins signalé à mes collègues lorsque nous avons fait la réunion de concertation. »

M. LEBRUN : « Pour répondre à votre question sur l'escalier et la chicane, car c'est un point que je suis allé voir. La chicane existera toujours dans le sens où quand il y a un escalier, nous avons un alignement entre l'escalier et le parvis de la gare et la sente elle-même ; si nous voulons descendre du parvis, comme il y a une hauteur, il faut bien qu'il y ait des marches pour descendre les escaliers et créer une chicane pour revenir en arrière si nous voulons emprunter la sente. Nous pouvons essayer d'élargir le passage, mais la chicane existera toujours, en réduisant l'escalier, car nous ne pouvons pas l'élargir en décalant l'escalier.

.../...

Il était prévu au départ, car j'avais demandé aux services de la SNCF, maître d'œuvre, d'étudier la possibilité d'un escalier en angle, à la place d'une partie de la jardinière, pour avoir un dégagement plus important vers la boulangerie et le passage piétons, par exemple. Ils nous ont dit qu'il n'était pas possible de faire un escalier à cet endroit-là parce que nous avons les structures importantes du pont et du parvis et qu'ils ne peuvent pas démolir à cet endroit. L'escalier devait donc démarrer de là où il démarre, en venant de la rue, et si nous voulions avoir une largeur de passage suffisante dans l'escalier pour, là aussi, évacuer vers le village, nous étions obligés d'avoir un escalier de la largeur actuelle. Il n'y aura donc pas de démolition de cet escalier pour le faire plus petit, car sinon nous aurions une largeur insuffisante pour l'accès par cette partie-là. C'est donc la réponse que je peux vous faire. »

M. LEBRETON : « En fait, ce que nous aurions suggéré si nous avions été impliqués dans la discussion : actuellement la chicane, et je suis d'accord avec vous, est existante, mais simplement il faut l'élargir. La sente elle-même fait 1.40 mètres, 1.50 mètres ; par contre, l'angle droit ne fait que 1.09 mètres de large. Il suffisait de gagner 30 centimètres, en déplaçant l'extrémité de l'escalier de 30 centimètres, donc réduire la largeur de l'escalier de 30 centimètres et cela était acceptable. 30 centimètres sur un escalier qui fait 4 mètres de largeur... Nous parlons ici de 30 centimètres ce qui correspond à l'épaisseur du mur. »

M. LEBRUN : « Il y aurait un arrondi au niveau de l'angle de la copropriété... »

M. LEBRETON : « C'est une autre solution, mais qui vous oblige à exproprier... »

M. LEBRUN : « Donc nous reportons cette délibération au prochain conseil municipal. »

8 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE VIROFLAY AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE « AUTOLIB' METROPOLE »

M. LEBRUN : « Nous avons décidé d'adhérer à Autolib' dans le but de pouvoir intégrer au moins une station Autolib' dans Viroflay et, pour cela, il faut adhérer au syndicat mixte « Autolib' Métropole ». Il faut donc aussi désigner des représentants pour la ville de Viroflay ; un représentant titulaire et un suppléant.

Je propose de désigner comme représentant titulaire Monsieur Roland de Heaulme, Maire-Adjoint chargé de la voirie, donc premier concerné sur cette question-là et comme représentant suppléant, Monsieur Didier Hoffmann.

Nous faisons une désignation à main-levée. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 26 voix

Abstention 5

DESIGNE comme représentant de la Ville de Viroflay au comité syndical du syndicat mixte « Autolib' Métropole » :

- Monsieur Roland de HEAULME, comme titulaire,
- Monsieur Didier HOFFMANN, comme suppléant.

.../...

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

9 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE VIROFLAY AU SYNDICAT HYDREAULYS

M. LEBRUN : « Il s'agit du syndicat qui a fusionné deux autres syndicats, ce qui est une bonne chose puisqu'à partir de deux structures, nous n'en faisons plus qu'une seule. Ces syndicats sont des organismes d'assainissement qui étaient, d'un côté, le SIAVRM et, d'un autre côté, le SMAROV. Le SIAVRM, auquel nous adhérons, était le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Rû de Marivel.

Ces deux syndicats ont donc fusionné et il est nécessaire de redésigner des représentants de la ville de Viroflay dans ce syndicat Hydreaulys. Nous avons donc déjà des représentants dans le SIAVRM et je vous propose de les renommer pour ce syndicat Hydreaulys. Les titulaires seraient donc Roland de Heaulme et Daniel Roman ; les suppléants : Jean-Michel Issakidis et Philippe Gevrey. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 26 voix

Abstention 5

PROCEDE à la désignation des représentants de la Ville au comité syndical du Syndicat mixte d'assainissement des eaux HYDREAULYS suivants :

REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
Monsieur Roland de HEAULME Monsieur Daniel ROMAN	Monsieur Jean-Michel ISSAKIDIS Monsieur Philippe GEVREY

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

10 - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFIEE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « YVELINES COOPERATION INTERNATIONALE ET DEVELOPPEMENT »

Mme HERMANN : « Le 13 mars 2015, le département des Yvelines et divers acteurs de la coopération internationale et développement ont créé un groupement d'intérêt public qui s'appelle « Yvelines Coopération Internationale et Développement ». Ce GIP a donc eu une Assemblée Générale, en décembre 2015, au cours de laquelle il a approuvé l'adhésion de 111 nouvelles candidatures qui se répartissent en 91 associations, 15 collectivités territoriales et 5 entreprises privées. Il est donc demandé à toutes les villes des Yvelines d'approuver l'intégration de ces nouveaux adhérents au Groupement d'Intérêt Public Y.C.I.D. et c'est ce que je vous demande de faire aujourd'hui. »

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE la convention constitutive modifiée du Groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement ».

AUTORISE le Maire à signer cette convention constitutive modifiée.

DIT que le montant des cotisations annuelles sera inscrit au Budget 2016 et suivants.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DESIGNE Monsieur le Maire comme représentant titulaire de la Ville auprès du Groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement », Madame RAGUSA, Présidente de « Groupe Mali Viroflay », étant désignée comme sa suppléante.

11 - CONVENTION DE DELEGATION A LA VILLE DE VIROFLAY DU CONTINGENT COMMUNAUTAIRE DE LOGEMENTS AIDES – CONVENTION N° 2015-03-GECV

Mme BERTHOD : « Cette fois-ci, c'est sur l'opération de construction de logements et d'un EHPAD, en face du restaurant Le Verre Y Table, construits par le bailleur social COS. Versailles Grand Parc a octroyé une garantie d'emprunt pour la construction de 32 logements sociaux sur le 6 avenue de Versailles. En contrepartie de cette garantie d'emprunt, Versailles Grand Parc reçoit un contingent de 3 logements et n'ayant pas de bureau d'attribution pour les logements sociaux, par convention, confie à la ville de Viroflay ces 3 logements à attribuer et à proposer des viroflaysiens auprès du bailleur.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention qui est très agréable pour nos viroflaysiens, puisque cela nous fera 3 logements de plus à attribuer. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de délégation à la ville de Viroflay du contingent communautaire de logements aidés – convention n°2015-03 GECV telle qu'annexée.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

12 - CONVENTION DE DELEGATION A LA VILLE DE VIROFLAY DU CONTINGENT COMMUNAUTAIRE DE LOGEMENTS AIDES – CONVENTION N° 2015-14-CV

Mme BERTHOD : « Il s'agit du même principe avec le bailleur social Versailles Habitat pour la construction de 17 logements sociaux situés à l'angle de l'avenue Robert Hardouin et de la rue de la Côte. Cette fois-ci, Versailles Grand Parc a reçu un contingent de 3 logements qu'ils nous proposent, par convention, de nous occuper de l'attribution. Je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de délégation à la ville de Viroflay du contingent communautaire de logements aidés – convention n°2015-14 CV telle qu'annexée.
DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

13 - CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE FRANCK CHENAL, ARTISTE, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PAR CET LA VILLE DE VIROFLAY

Mme HERMANN : « Il s'agit d'une convention de partenariat culturel entre un artiste, Franck Chenal, la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc et la ville de Viroflay. Un partenariat tri-partite. Versailles Grand Parc coopère, effectivement, dans la création et la ville de Viroflay, dans la création et la diffusion culturelle. La compétence « équipements culturels et sportifs » qui appartient à Versailles Grand Parc, lui permet de soutenir les grands événements au sein du territoire. Parmi ces événements, il y a 3 festivals :

- Le mois Molière,
- Le festival de la Bande Dessinée à Buc,
- Le festival « Les yeux plein d'étoiles » à Saint-Cyr l'Ecole.

La volonté de Versailles Grand Parc est de s'appuyer sur ces festivals et de faire rayonner ce qui se fait dans ces villes au sein de l'ensemble de la collectivité territoriale.

Parmi ces événements, un a eu lieu, en juin 2015, à Saint-Cyr l'Ecole. Il s'agissait d'un ciné-concert qui s'appelle « Les folles inventions de Monsieur Bricolo » qui est élaboré avec un compositeur interprète, Franck Chenal, versaillais.

Cet événement qui a eu lieu en juin, sera porté à Viroflay, le 7 février prochain et il vous est demandé d'approuver ce partenariat entre l'artiste, Franck Chenal, la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc et la ville de Viroflay, sachant que la communauté d'agglomération prend à sa charge tout ce qui est défraiement de l'artiste et que la ville de Viroflay s'occupe essentiellement de lui donner un lieu d'interprétation qui sera l'auditorium et de lui permettre de déjeuner. Les frais engagés par la commune sont vraiment limités. Cela nous donnera la possibilité de voir un spectacle gratuit pour la ville qui aura lieu le dimanche 7 février, à 15 heures, que je vous invite à venir voir. »

.../...

M. LEBRUN : « Pour que Versailles Grand Parc puisse nous proposer un spectacle, il faut passer en conseil municipal, faire une convention... Ce sont des choses quand-même assez étonnantes et cela fait partie des sujets que nous pourrions essayer de simplifier dans l'avenir. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE la convention de partenariat entre Franck Chenal, artiste, la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc et la Ville de Viroflay annexée à la présente délibération,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

&&&&&&&&&&&&

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2015 EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
EN VERTU DE LA DELIBERATION DU 29 MARS 2014**

- **28 novembre 2015**
 - Location du Pavillon d'Elvire le samedi 30 janvier 2016

- **7 décembre 2015**
 - Location du Pavillon d'Elvire le samedi 13 février 2016
 - Location de la salle municipale Puyade
 - Attribution d'une subvention pour élargissement d'un portail

- **9 décembre 2015**
 - Location du Pavillon d'Elvire le samedi 21 mai 2016
 - Location de l'Auditorium

- **11 décembre 2015**
 - Tarification des repas du restaurant municipal – année 2016

- **14 décembre 2015**
 - Tarifs des activités périscolaires

- **16 décembre 2015**
 - Tarifs des activités périscolaires
 - Montant du plafond de ressources pour les familles